

Conseil des barreaux européens

La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Bruxelles +32 (0)2 234 65 10 | ccbe@ccbe.eu | www.ccbe.eu



PRIX DES DROITS HUMAINS 2021 Document de référence

Lilya Vlasova, Maksim Znak, Dmitry Laevski et Leanid Sudalenko

L'objectif du Prix des droits humains du CCBE est de mettre à l'honneur le travail d'un ou de plusieurs avocats ou d'organisations d'avocats qui ont fait preuve d'un engagement et d'un sacrifice hors du commun pour préserver les valeurs fondamentales. Le prix est décerné à un ou plusieurs avocats ou à une organisation d'avocats qui ont honoré la profession d'avocat en défendant les plus hautes valeurs de conduite professionnelle et personnelle dans le domaine des droits humains.

À la suite de la recommandation du son comité Droits humains, le CCBE a décidé d'attribuer son Prix des droits humains 2021 aux avocats biélorusses Lilya Vlasova, Maksim Znak, Dmitry Laevski et Leanid Sudalenko pour leur courage, leur détermination et leur engagement à défendre les droits fondamentaux des citoyens et l'état de droit au Bélarus.

Avec ce prix, le CCBE souhaite également apporter son soutien à tous les avocats biélorusses qui se battent pour le respect de l'état de droit et des valeurs fondamentales de la profession d'avocat tout en risquant leur liberté et leur possibilité d'exercer.

Lilya Vlasova

Fondatrice de l'un des premiers cabinets d'avocats indépendants au Bélarus en 1990, après le démantèlement de l'URSS, Lilya Vlasova s'est spécialisée dans la médiation, en particulier la médiation constitutionnelle. Elle a créé en 2012 à Minsk le Centre de médiation et de négociation. Son cabinet d'avocats, Vlasova Mikhel & Partners, créé en 1990, a été l'un des premiers cabinets d'avocats privés de la République du Bélarus. Les réalisations du cabinet ont été reconnues à de nombreuses reprises, notamment par le Ministère de la Justice de la République du Bélarus.

Le 19 août 2020, elle a rejoint le Conseil de coordination biélorusse, qui milite pour une transition démocratique du pouvoir après les élections qui ont permis au président Loukachenko de rester au pouvoir.

Le lendemain, le procureur général Konyuk a engagé une procédure pénale contre les membres du Conseil pour tentative de coup d'État et atteinte à la sécurité nationale.

Liliya Vlasova a été arrêtée le 31 août 2020 et reste en détention à ce jour malgré les protestations des organisations internationales d'avocats.

> Actions du CCBE pour soutenir Lilya Vlasova :

- Concerns regarding the situation of lawyers in Belarus (17/08/2020)
- Arrest of lawyer Lilia Vlasova (02/09/2020)

Maksim Znak

L'avocat Maksim Znak a représenté de nombreux clients dans des affaires politiquement sensibles, notamment Viktar Babaryka, qui s'est présenté à la présidence de la République du Bélarus mais qui n'a pas été autorisé à s'inscrire comme candidat et a été reconnu comme prisonnier politique. Maksim Znak a également été l'avocat de l'ancienne candidate à la présidence Svetlana Tikhanovskaya, au nom de laquelle il a créé le Conseil de coordination. En tant que membre du présidium du Conseil de coordination, Maksim Znak fournissait une assistance juridique en tant qu'avocat.

Maksim Znak a été placé en détention le 9 septembre 2020, prétendument soupçonné de « viser à déstabiliser la situation sociopolitique, économique et la conscience publique dans le pays, en portant atteinte à la sécurité nationale de la République du Bélarus ». Il est resté en détention préventive jusqu'au 6 septembre 2021, puis a été condamné par le tribunal régional de Minsk à dix ans de prison pour « appels à l'action contre la sécurité nationale », « complot pour prendre le pouvoir » et « création et administration d'une formation extrémiste » (articles 361, 357 et 361-1 du Code pénal de la République du Bélarus).

À cet égard, on estime que sa longue détention préventive et son emprisonnement actuel sont uniquement fondés sur le travail qu'il a accompli en tant qu'avocat dans des affaires politiquement sensibles et dans la défense des droits fondamentaux des citoyens au Bélarus.

Maksim Znak est également l'un des lauréats du prix Lawyers for Lawyers de 2021.

Actions du CCBE pour soutenir Maksim Znak :

- 02/08/2021: Statement on the mounting repression against Belarusian lawyers and the disbarment
- Concerns regarding the situation of lawyers in Belarus (17/08/2020)
- Statement in connection with the detention of Belarusian lawyers Ilya Salei and Maksim Znak
- Detention of lawyers Ilya Salei and Maksim Znak (24/09/2020)
- Continued detention of lawyer Maxim Znak (25/11/2020)
- Imprisonment of lawyer Maxim Znak (28/09/2021)

Dmitry Laevski

L'avocat Dmitry Laevski est l'une des figures les plus éminentes et uniques de la communauté juridique biélorusse. Il s'est exprimé à de nombreuses reprises sur l'état de droit au Bélarus, l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la profession d'avocat, le droit d'exercer une profession juridique et le droit à la défense, améliorant ainsi le niveau de culture juridique des citoyens et sensibilisant la communauté internationale à la situation au Bélarus. Il a également représenté activement des prisonniers politiques devant les tribunaux, dont l'avocat Maksim Znak.

Il a dû cesser ses activités d'avocat en 2012 en raison de pressions exercées par les autorités biélorusses, à la suite de sa défense d'Ales Bialiatski. Au printemps 2021, il a été réprimandé pour avoir exprimé publiquement son opinion sur les modifications apportées à la loi sur la pratique juridique.

Il a ensuite été radié par décision du barreau de Minsk le 9 juillet 2021 après deux procédures disciplinaires engagées contre lui le 8 juillet 2021. La première concernait le recours contre la décision prise précédemment par la commission disciplinaire du barreau de Minsk, qui l'avait réprimandé pour sa publication sur Facebook au sujet des récentes modifications à la loi sur la pratique juridique. La seconde, à la suite de laquelle il a finalement été radié, concernait la déclaration faite lors de l'audition de son client Viktar Babaryka, qui laissait entendre l'innocence des codéfendeurs de Babaryka, qui ont plaidé coupable pendant le procès. Les motifs de sa radiation étaient donc clairement liés à sa position procédurale et à la réalisation de sa mission de défense juridique.

> Actions du CCBE pour soutenir Dmitry Laevski :

- 02/08/2021: Statement on the mounting repression against Belarusian lawyers and the disbarment
- Concerns regarding the situation of lawyers in Belarus (17/08/2020)

- <u>Disbarment of lawyers in Belarus letter to the Chairmen of the Belarusian Regional Bar Association and of the Minsk City Bar Association (04/08/2021)</u>
- Disbarment of lawyers in Belarus (04/08/2021)

Leanid Sudalenko

Leanid Sudalenko est un défenseur des droits humains et dirige l'antenne de Gomel de l'association Justice Initiative, qui offre une assistance juridique aux victimes de violations des droits humains. Elle est spécialisée dans la préparation de plaintes de particuliers devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies. Il milite activement pour l'abolition de la peine de mort au Bélarus, qui est le dernier pays européen à encore l'appliquer.

Après une perquisition en 2015, son bureau a de nouveau été fouillé le 5 janvier 2021 et plus de 300 objets ont été saisis, dont son ordinateur et ses cartes bancaires. Il a été interrogé sur les affaires des défenseurs des droits humains et des militants qu'il défend. Toujours en 2015, lui et sa famille ont reçu des menaces de mort sur lesquelles la police a refusé d'enquêter. Le 14 octobre 2015, Leanid Sudalenko a été accusé d'avoir désobéi aux demandes légitimes de représentants des autorités dans l'exercice de leurs fonctions après des perquisitions effectuées à son encontre par la police.

Le 18 janvier, Leanid Sudalenko a été arrêté pour « organisation, financement, formation et préparation d'actions portant gravement atteinte à l'ordre public », en vertu des parties 1 et 2 de l'article 342 du Code pénal, et est détenu depuis lors. Les preuves utilisées pour étayer l'accusation portée contre Leanid Sudalenko sont liées à son travail en faveur des droits humains, en particulier à son activité en ligne.

> Actions du CCBE pour soutenir Leanid Sudalenko :

- Concerns regarding the case of Leanid Sudalenko, a human rights lawyer (03/12/2015)
- Concerns regarding the situation of lawyers in Belarus (17/08/2020)
- Judicial harassment of lawyer Leanid Sudalenka (20/01/2021)